Image not found or type unknown

harcèlement moral en secteur public

Par **karsenti**, le **07/03/2013** à **23:37**

Ma question est la suivante :victime d'un maire d'une commune, harcellement moral et licenciement abusif par la suite pour faire court. Peut on dénoncer un maire et auprès de quelle autorité ? car jusqu'à présent il est passé à travers toutes mes plaintes sans réponses du reste... Est ce qu'un député peut entendre mes dires ?
J'ai besoin de le faire savoir sans savoir à qui ? pouvez vous me recommander quelqu'un de vraiment sûr qui m'écoutera, j'ai des preuves d'irrégularités comptables. Merci je compte sur vous tous pour m'aider à faire savoir à qui voudra l'entendre toutes les magouilles de ce maire, qui exerce jusqu'à la fin de l'année encore.
Faut il que j'attendre qu'il ne soit plus maire, pour mieux réussir àà l'atteindre ??. Merci de vos conseils.

Toutes mes démarches auprès du tribunal administratif ont échouées, Vu que je ne payais pas mes impots dans la commune que j'attaquais, j'étais irrécevable !!

Que faire ? au secours, help me. J'en ai besoin. A très bientot.

Par **P.M.**, le **08/03/2013** à **09:16**

Bonjour,
Tout le monde peut vous entendre, le tout soit que vos dires soient étayées mais seule une Juridiction en l'occurrence administrative ou éventuellement pénale peuvent statuer...
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité..

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés